

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du **jeudi 4 août 2022 à 9h** au **lundi 5 septembre 2022 à 17h00**
sur la **Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

de la Commune des Rousses,

Concernant l'accès aux dossiers soumis à enquête publique

Le siège de l'enquête sera situé au secrétariat de la Mairie des Rousses – 281 Rue Pasteur – 39 220 LES ROUSSES

Le dossier soumis à enquête sera disponible en version papier complète à La Mairie des Rousses et en version dématérialisée depuis le site internet : <https://www.mairielesrousses/>

Un poste informatique permettant de consulter les dossiers d'enquête publique est mis à disposition du public à la Mairie des Rousses aux jours et heures habituels du secrétariat de mairie.

Concernant les permanences du Commissaire enquêteur

Monsieur François GOUTTE-TOQUET, cadre de la Poste à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- A la Mairie des Rousses, le **Jeudi 4 août 2022 de 9h à 12h** ;
- A la Mairie des Rousses, le **Vendredi 19 août 2022 de 13h30 à 16h30** ;
- A la Mairie des Rousses, le **Lundi 5 septembre 2022 de 14h00 à 17h00** ;

Concernant les observations et propositions du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit par enregistrement manuscrit sur le registre mis en place à la Mairie des Rousses,
- Soit par courrier postal adressé à la Mairie des Rousses, à l'attention du Commissaire enquêteur,
- Soit à l'adresse électronique suivante : eqp@mairielesrousses.fr

Concernant l'accès à des informations complémentaires

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. le Maire de la commune des Rousses, ou la Directrice Générale des Services, au 03 84 60 01 52 / contact@mairielesrousses.fr.

Concernant l'issue de l'enquête publique unique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie des Rousses. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune des Rousses : www.mairielesrousses.fr

Fait à Les Rousses, le 12 Juillet 2022

Le Maire,



Christophe MATHEZ

